



### Légende

-  Déchetterie
-  Écopoint
-  Déchets verts

ch.swisstopo.landeskarte-farbe-10

### Déchets encombrants

Dimensions maximales : 200 x 100 x 50 cm

Volume maximum : 1 m<sup>3</sup> par ménage et par ramassage

Les objets (ou parties d'objets) combustibles doivent être séparés des objets incombustibles (un sommier, par exemple, doit être démonté afin de séparer le bois et le métal).

### Les déchets suivants ne sont pas ramassés :

- Déchets de démolition ou de rénovation tels que terre, cailloux, céramiques, poutres, portes, fenêtres, lavabos, baignoires, etc.
- Appareils électriques et électroniques (y compris les appareils ménagers)
- Papiers et cartons
- Déchets mis en sac qui sont à éliminer dans des sacs taxés

Les déchets encombrants des entreprises sont interdits.

Dépôt interdit dans les Molok. Ces derniers sont à apporter à la déchetterie de Saint-Aubin ou de Bevaix.

Le ramassage des déchets encombrants s'effectue le mercredi, selon les dates indiquées sous « Infos générales ». Nous vous prions de ce fait de bien vouloir déposer vos déchets le mardi soir.

## Infos générales

## MEMODéchets 2023

### Écopoints (voir cartes)

Bevaix - Closel (Poste)  
 Bevaix - rue Adolphe-Ribaux  
 Bevaix - Murdines (Abattoirs)  
 Fresens - rue du Vieux-Puits  
 Gorgier - rue de la Gaine  
 Gorgier - rue des Prises  
 Montalchez - Place derrière le collège  
 Montalchez - rue des Prises (voir no 3 - Décharge)  
 Saint-Aubin-Sauges - rue de la Poste  
 Saint-Aubin-Sauges - Place du Port  
 Saint-Aubin-Sauges - Parking rue de Tivoli  
 Vaumarcus - Parking voies de chemin de Fer

### Déchets verts

**Saint-Aubin-Sauges**  
 Rue du Grand-Verger  
 Rue des Charrières  
 Route de la Corniche  
 Rue du Rafour

**Gorgier**  
 Chemin de la Payaz  
 Rue de la Gaine  
 Rue des Prises

### Ramassage des déchets encombrants

Mercredi 18 janvier 2023  
 Mercredi 19 avril 2023  
 Mercredi 19 juillet 2023  
 Mercredi 18 octobre 2023

### Contact et infos

**Administration communale**  
 Service technique  
 Rue du Temple 1 - 2022 Bevaix  
 +41 32 886 52 50  
 lagrandeberoche.servicetechnique@ne.ch

### Déchetteries

**1. Déchetterie de Saint-Aubin-Sauges**  
 Rue du Rafour 4 - 2024 Saint-Aubin-Sauges  
 Lundi et vendredi : 9h00 - 11h00  
 Mercredi : 16h00 - 19h00  
 Samedi : 8h30 - 11h30

### 2. Déchetterie de Bevaix

Rue de Monchevaux 9 - 2022 Bevaix  
 Lundi, mercredi et vendredi : 13h30 - 17h30  
 Jeudi : 17h30 - 20h00  
 Samedi : 10h00 - 16h00

### 3. Ecopoint-Décharge de Montalchez

Rue des Prises - 2027 Montalchez  
 Ouverture du 8 avril au 28 octobre 2023  
 10h30 - 11h30 (2e et 4e samedis du mois)  
 Contact pour obtenir la clé :  
 Monsieur Paul-Ernest Cornu  
 La Comballaz 5 - 2027 Montalchez  
 +41 32 835 28 62

**Info déchets**  
 Arc jurassien  
 0842 012 012  
 Aux heures de bureau  
 (tarif local)

Avec l'app mobile  
**MEMODéchets**  
 la gestion des déchets  
 est encore plus simple!  
 Pour plus d'infos consultez le site :  
<https://www.memodechets.ch>



Je suis votre guide  
 des déchets

application mobile

DISPONIBLE SUR  
 Google Play

Télécharger dans  
 l'App Store



COMMUNE  
 DE LA  
 GRANDE BÉROCHE



# Comment gérer vos déchets ?



**Aérosols**  
Elimination à la déchetterie de Saint-Aubin.



**Déchets encombrants combustibles**  
Elimination aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.  
Dépôt interdit dans les conteneurs semi-enterrés molok.



**Papier et carton**  
Elimination dans les écopoints ou aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



**Aluminium**  
Elimination dans les écopoints ou aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



**Déchets spéciaux des ménages**  
(Produits chimiques, peintures, phytosanitaires, etc.).  
A rapporter dans les points de vente ou à la déchetterie de Saint-Aubin.  
La déchetterie de Bevaix n'est pas autorisée à recueillir ce type de déchets.



**PET**  
Elimination dans les surfaces commerciales ou aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



**Appareils électriques et électroniques**  
A rapporter dans les points de vente vu la taxe d'élimination perçue lors de la vente de ceux-ci.  
Ils peuvent exceptionnellement être pris en charge aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



**Dépouilles d'animaux**  
Ne pas enterrer les dépouilles des animaux domestiques et de compagnie.  
Contacter le centre collecteur de Montmolin :  
+41 32 731 12 85.



**Piles et accumulateurs**  
A rapporter dans les points de vente ou sur les places officielles.  
Prescription valable pour les blocs rechargeables d'outils et pour les piles, ces derniers étant également acceptés aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



**Bois**  
Elimination aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



**Ferraille (objets métalliques)**  
Tous les objets métalliques, vélos (retirer les pneus), sommiers (séparer le bois et le métal), chaises pliantes (retirer le tissu) sont à apporter aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



**Pneus**  
A rapporter chez votre marchand de pneus ou dans les places officielles de l'Etat (à Corcelles et à La Chaux-de-Fonds).  
Carrière du Bois-Rond à Corcelles :  
+41 32 730 14 00.



**Déchets compostables ménagers**  
Déchets et restes de cuisines crus et cuits (sauf os, viande et poisson), gazon, feuilles, taille des haies, fleurs fanées, branchage, paille. Si possible à composter individuellement.  
Sinon, à déposer en vrac dans les bennes à déchets végétaux installées dans les villages. Les litières pour chats doivent être évacuées par le biais des sacs NEVA.



**Huiles minérales et végétales**  
Les huiles, comestibles ou chimiques, doivent impérativement être traitées dans les installations spécialisées. Elles ne doivent en aucun cas être versées dans les égouts ou dans la nature.  
Elimination aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



**Textiles et chaussures**  
Elimination dans les écopoints ou aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



**Déchets de chantier**  
Pour les non-professionnels uniquement petite quantité (1m3), déchetterie de Saint-Aubin ou de Bevaix ; grande quantité dans un centre de tri autorisé.  
Pour les professionnels : centre de tri autorisé ou décharge.



**Ordures ménagères sacs VADEC**  
Tous les déchets ménagers combustibles pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'est organisé.  
Déchets urbains incinérables dans les sacs taxés officiels NEVA.  
Le dépôt des déchets en vrac et des matières recyclables dans les conteneurs semi-enterrés molok est interdit.



**Verre**  
Elimination dans les écopoints ou aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.

## Déchets ménagers

Tous **déchets ménagers combustibles** pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'est organisé.

A **évacuer uniquement dans des sacs taxés NEVA** à déposer dans le conteneur semi-enterré (molok) de votre quartier.

Le dépôt des déchets en vrac dans un molok est interdit.

## Déchets verts

Compostables :

- Déchets et restes de cuisines crus ou cuits
- Fleurs fanées du jardin
- Taille des haies
- Branchages
- Feuilles
- Gazon
- Paille

Non compostables (**à évacuer dans les sacs officiels NEVA**) :

- Fleurs fanées et plantes achetées en commerces
- Sachets et capsules de thé et café
- Viande, arêtes de poisson, os
- Cendres de cheminée
- Mauvaises herbes
- Litière pour chat

